

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 2 mai 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux, conseillère du district no 5, est absente et son absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h32.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal du lundi 7 mars 2022 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021
 - 7.5 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2022
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement 587 décrétant un

- emprunt de 826 000\$ pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena
- 8.2 Adhésion – Conseil Sport Loisir de l'Estrie
 - 8.3 Chemin Durocher : Aménagement d'une aire de virage
 - 8.4 Démantèlement et remise en état d'une aire de virage
 - 8.5 Contrat d'aménagement d'une aire de virage
- 9. Développement local et régional**
- 10. Urbanisme**
- 11. Voirie**
- 11.1 Autorisation pour l'achat des ensembles d'ailes avant et arrière pour le tracteur John Deere 4066R
 - 11.2 Nivelage Beauchemin : Établissement d'un taux variable
- 12. Rapport des activités du Maire**
- 13. Varia**
- 13.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 13.2 Demande d'appui – CPE POP SOLEIL
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

À la suite de l'adoption de l'ordre du jour, le point 7.4 a été devancé pour la présentation du vérificateur externe.

Monsieur Tommy Lassonde de la firme MNP LLP, comptable agréé, est venu expliquer aux membres du conseil et citoyens présents, les états financiers consolidés représentant l'exercice se terminant au 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-07

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT QUE l'avis public concernant le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021 a été affiché selon l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont en main le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2021;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER les états financiers 2021 de la municipalité du Canton de Cleveland tels que déposés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-02

Adoption du procès-verbal du lundi 4 avril 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-03

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 19 avril 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-04

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 86 959,40 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-05

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 47 720,36 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 3 820 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-06

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 94 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2022-05-08

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2022

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité du Canton de Cleveland dépose les états comparatifs au 31 mars 2022 des revenus et dépenses comme prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-09

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement 587 décrétant une dépense et un emprunt de 826 000\$ pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena

Madame Audrey Mailhot, Conseillère

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 587 intitulé : *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 826 000\$ pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement numéro 587 : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 826 000\$ pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena est déposé.**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-10

Adhésion – Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adhère à la campagne d'adhésion 2022-2023 – *Soyez complices du développement et de la relance du loisir et du sport estrien!* Du Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 100 \$;

DE MANDATER M. Francis Malenfant comme délégué de la municipalité du Canton de Cleveland pour participer à l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 8 juin 2022 à 19h.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-11

Chemin Durocher – Aménagement d'une aire de virage

CONSIDÉRANT QUE le chemin Durocher de la municipalité du Canton de Cleveland est un cul-de-sac et nécessite l'aménagement d'une voie de virage pour les camions à ordures et déneigeuses;

CONSIDÉRANT QU' actuellement les camions à ordures et déneigeuses effectuent leur virage sur la propriété de M. Yvan Marcil au 125 chemin Durocher;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland et M. Yvan Marcil se sont entendus pour effectuer un échange de parcelles de terrains afin de permettre l'aménagement permanent d'une aire de virage;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à signer une entente sur l'aménagement d'une aire de virage sur le chemin Durocher et à l'échange de parcelles de terrains avec M. Yvan Marcil;
- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à faire faire les travaux d'aménagement de l'aire de virage conformément au plan ci-joint;
- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à engager toutes les dépenses nécessaires auprès du notaire, Me Zachary Martel, afin de régulariser tous les titres de propriété;
- QUE** les honoraires professionnels soient pris à même le poste budgétaire « Services professionnels-Notaire » et que les travaux d'aménagement soient financés à même le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-12

Démantèlement et remise en état d'une voie de virage

- CONSIDÉRANT QUE** M. Yvan Marcil a laissé la municipalité utiliser une partie de son terrain du 125, rue Durocher aux fins d'aire de virage;
- CONSIDÉRANT QU'** il a été convenu avec M. Yvan Marcil de démanteler et remettre à son état naturel cette aire de virage pour en aménager une autre sur une partie de terrain qui sera acquise par la municipalité;
- CONSIDÉRANT** la soumission reçue de François St-Jean pour l'enlèvement de la voie de virage actuelle et la remise en état du terrain de M. Yvan Marcil au coût de 2 131,00\$ plus taxes;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à accorder le contrat d'enlèvement et de remise en état de l'actuelle voie de virage sur le terrain de M. Yvan Marcil au coût de 2 131,00\$ plus les taxes applicables;
- QUE** ces travaux d'aménagement soient financés à même le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-13

Contrat d'aménagement d'une aire de virage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a demandé des soumissions à deux entrepreneurs pour l'aménagement d'une nouvelle aire de virage sur le chemin Durocher;

CONSIDÉRANT QUE Jim Coddington et François St-Jean ont respectivement soumissionné un prix, dans l'ordre, de 5 870,75\$ et 6 519,34\$ plus taxes;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à accorder le contrat d'aménagement de la nouvelle aire de virage sur le chemin Durocher à Jim Coddington au coût de 5 870,75\$ plus les taxes applicables;

QUE ces travaux d'aménagement soient financés à même le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-14

Autorisation pour l'achat des ensembles d'ailes avant et arrière pour le tracteur John Deere 4066R

CONSIDÉRANT la proposition d'Agritex Richmond pour les ensembles d'ailes avant et arrière du tracteur John Deere 4066R au coût de 1 683,02\$ plus les taxes applicables (installation incluse);

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir ces ensembles d'ailes avant et arrière afin d'assurer une meilleure visibilité pour l'opérateur du tracteur;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur de la voirie, monsieur Éric Lavoie, à procéder à l'achat des ensembles d'ailes avant et arrière pour le tracteur John Deere 4066R au coût de 1 683,02\$ plus les taxes applicables (installation incluse).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-15

Nivelage Beauchemin : Établissement d'un taux variable

CONSIDÉRANT QUE les prix de l'essence sont en forte augmentation et que la municipalité du Canton de Cleveland a un contrat de nivelage de chemins avec la compagnie Nivelage Beauchemin;

CONSIDÉRANT la demande de Nivelage Beauchemin à l'effet d'ajuster son taux horaire en fonction des prix de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à concurrence de 145\$ de l'heure l'offre de Nivelage Beauchemin demeure égale ou inférieure au prix soumis pour

l'année 2022 par le plus proche soumissionnaire lorsque des soumissions ont été demandées en 2021;

CONSIDÉRANT la grille de calcul transmise par Nivelage Beauchemin permettant de suivre l'évolution de son taux horaire en fonction de l'évolution du prix de l'essence;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie à l'effet d'accepter la demande de Nivelage Beauchemin;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le taux horaire payé à Nivelage Beauchemin varie, à la hausse ou à la baisse, de 0,2 dollar à chaque augmentation ou diminution d'un sou du coût du litre d'essence, et ce, jusqu'à un maximum de 145\$ de l'heure ;

QUE la grille suivante soit et est utilisée pour fixer le taux horaire aux dates où Nivelage Beauchemin exécute des travaux sur le territoire de la municipalité du Canton de Cleveland :

- 1,30\$ du litre donne 127,00\$ de l'heure
- 1,31\$ du litre donne 127,20\$ de l'heure
- 1,32\$ du litre donne 127,40\$ de l'heure
- 1,33\$ du litre donne 127,60\$ de l'heure
- 1,34\$ du litre donne 127,80\$ de l'heure
- 1,35\$ du litre donne 128,00\$ de l'heure
- 1,40\$ du litre donne 129,00\$ de l'heure
- 1,45\$ du litre donne 130,00\$ de l'heure
- 1,50\$ du litre donne 131,00\$ de l'heure
- 1,60\$ du litre donne 133,00\$ de l'heure
- 1,70\$ du litre donne 135,00\$ de l'heure
- 1,90\$ du litre donne 139,00\$ de l'heure
- 2,10\$ du litre donne 143,00\$ de l'heure
- 2,20\$ du litre donne 145,00\$ de l'heure

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-16

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant

dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCLAMER le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-17

Demande d'appui – CPE POP SOLEIL

CONSIDÉRANT la demande d'appui au dépôt d'un projet au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François formulée par le Centre de la petite enfance POP SOLEIL;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Centre de la petite enfance POP SOLEIL s'inscrit dans le cadre du projet « 99 petits explorateurs en action! » et consiste à l'aménagement d'une nouvelle aire de jeu extérieure pour les enfants de 0 à 5 ans;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland appuie le projet d'aménagement d'une aire de jeu extérieure pour les enfants de 0 à 5 ans du Centre de la petite enfance POP SOLEIL.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 2 mai 2022.

Aucune question reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues par les membres du conseil et sont répondues ou seront répondues ultérieurement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-05-18

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h09.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 3e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier